Sans elles, sans eux, il ne peut y avoir de fonctionnement sécuritaire des blocs opératoires.

En amont de la négociation sur le processus LMD, l'Unaibode et l'Aeeibo demandent la suppression de la condition d'
un minimum de deux
ans d'exercice
pour accéder aux épreuves de sélection à l'entrée en Ecole d'infirmière de bloc opératoire
.

L'Unaibode et l'Aeeibo demandent depuis des années la suppression de la condition d'un minimum de deux ans
d'exercice pour accéder aux épreu
ves de sélection à l'entrée en é
cole d'infirmière de bloc opératoire. Ce
la
permettrait aux infirmiers jeunes diplômés d'entrer directement en formation. Cette proposition
[1]
validée par le Ministère (modification de l'arrêté du 22 oct. 2001) fut soumise à l'avis du HCPP le 1
er
février 2012 et avait alors recueilli un avis favorable.

Depuis le changement de Gouvernement, plusieurs réunions ont eu lieu au cabinet de la Ministre des Affaires sociales et de la Santé. La DGOS a même élaboré un dossier sur l'impact financier de cette mesure (transfert de crédits entre l'Etat et les conseils régionaux). Et les écoles ont évalué à 50 demandes possibles (IDE n'ayant pas
deux

an
nées d'expérience) sur les 595 places offertes dans les écoles soit 10 %
!

Les associations (Unaibode et Aeeibo) ont alors tenté de faire comprendre que, si cette proposition était adoptée rapidement, cela permettrait de mettre la formation
I
bode
en adéquation avec le système L.M.D.,
d'élargir les
possibili
tés de financement des études (b
ourses, fidélisation p
ar les établissements de santé, c
ontrat
s d'apprentissage, c
ontrat de professionnalisation...),
de mettre sur le marché du travail des
infirmiers spécialisés au bloc opératoire (pénurie actuelle) et évidemment une plus grande sécurité dans les blocs opératoires.

Cette mesure, prise en urgence, et pratiquement sans coût, permettrait d'augmenter rapidement la qualité dans les blocs (voir le scandale dénoncé en octobre 2012 et toutes les affaires de sécurité des soins à l'hôpital).